

## **Les Députés s'engagent pour l'emploi à domicile, solidaire, citoyen et responsable, créé par les particuliers employeurs**

- Réunis le 3 juin à l'initiative de la FEPEM (Fédération des particuliers employeurs de France), les députés se sont mobilisés une nouvelle fois sur les enjeux de l'emploi à domicile et la reconnaissance du statut singulier de particulier employeur.
- Remis à cette occasion aux parlementaires, les résultats de la première consultation nationale sur l'emploi à domicile révèlent notamment que 71% des particuliers estiment que la priorité pour leur secteur reste le coût de l'emploi.

*Paris, le 18 juin 2015* – Les Etats généraux de l'emploi à domicile se sont tenus le 8 décembre dernier au Conseil économique, social et environnemental, sous le haut patronage de François Hollande, Président de la République et ont été conclus par les mots de François Rebsamen, ministre du Travail, qui appelait à « *agir, et agir vite, pour préserver le potentiel de l'emploi à domicile et lui donner des perspectives* ».

La mobilisation conjointe de la société civile et des pouvoirs publics s'est poursuivie le 3 juin dernier, sous le haut patronage de Claude Bartolone, Président de l'Assemblée nationale qui a déclaré : « *L'emploi à domicile est un métier d'avenir* ». Une vingtaine de députés, issus de la majorité et de l'opposition, membres de 3 Commissions (Affaires sociales, Finances et Lois), ont débattu et dégagé les **réflexions nécessaires à la reconnaissance du statut de particulier employeur**.

Marie Béatrice Levaux, présidente de la FEPEM, a présenté les enjeux actuels des emplois à domicile, d'un point de vue économique, social et sociétal. 20 ans après la mise en place du Chèque emploi service et de la réduction fiscale, il faut aller plus loin. Les parlementaires ont partagé le constat d'une responsabilité collective pour préparer l'avenir du secteur, répondre aux mutations de la société et dessiner les perspectives des 20 prochaines années.

**Trois priorités majeures se dessinent pour déployer massivement l'emploi à domicile : 400.000 créations d'emplois en perspective**

- **Stabiliser le statut de particulier employeur dans un cadre législatif durable**
- Etudier la faisabilité d'un **dispositif mensuel de réduction et de crédit d'impôt** pour le particulier employeur qui facilitera, notamment pour les classes moyennes, le recours à l'emploi déclaré à domicile.

- Créer un **compte personnel d'activité multi employeur (CPA)**, dispositif innovant adapté aux situations spécifiques des salariés du particulier employeur, qui favorisera l'émergence d'une filière professionnelle d'avenir, reconnue et valorisée

Ces priorités convergent vers un **objectif conforté de sécurisation, de simplification et de solvabilisation** de l'emploi à domicile en France.

Pour Marie Béatrice Levoux, Présidente de la FEPEM: « *nous devons avant tout réinventer l'emploi à domicile citoyen, responsable et solidaire de demain, pour qu'il réponde aux évolutions démographiques et aux besoins de millions de nos concitoyens dans les prochaines années. C'est une ambition raisonnable et atteignable, dès lors que les pouvoirs publics s'emparent du sujet et l'envisagent dans une perspective soutenue et durable.* »

## A PROPOS DE LA FEPEM

La FEPEM ([www.fepem.fr](http://www.fepem.fr)) porte et défend le modèle des emplois de la famille.

Ces emplois, entre particuliers, constituent la réponse organisée et professionnelle des citoyens aux besoins qu'ils expriment dans leur vie privée et familiale : garde d'enfants, bien vieillir au domicile, accompagnement du handicap, équilibre vie familiale et vie professionnelle, en priorité.

La FEPEM est à l'origine, et contribue au développement, d'un ensemble d'institutions et d'outils pour structurer et professionnaliser le secteur de l'emploi entre particuliers : IPERIA l'Institut pour la formation des salariés, IRCM retraite et prévoyance, CESU et système PAJE au plan de la simplification administrative... La FEPEM conduit également plusieurs programmes d'action dans le cadre de conventions avec la CNSA, Pôle Emploi, la CNAM, la CNAF, l'ACOSS, etc.

La FEPEM est le porte-parole de 3,6 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,6 million de salariés. Elle soutient leurs intérêts auprès des institutions nationales et européennes.

Elle accompagne au quotidien chaque particulier employeur dans sa relation avec un salarié, par ses conseils et ses services au plan managérial, administratif et juridique :

- portail de mise en relation des particuliers et des salariés [www.particulieremploi.fr](http://www.particulieremploi.fr)
- institut pour la formation et le développement des compétences [www.iperia.eu](http://www.iperia.eu)
- groupe de protection sociale des emplois de la famille [www.ircem.com](http://www.ircem.com)
- services d'accueil et de gestion juridique de la relation d'emploi [www.fepem.fr](http://www.fepem.fr).

## CONTACTS PRESSE

Anne-Adélaïde Séguy: 06 10 08 17 88 – 01 80 48 09 06

[aaseguy@fepem.fr](mailto:aaseguy@fepem.fr)

Benoît Ramozzi: 06 22 37 52 38 – 01 80 48 08 67

[bramozzi@fepem.fr](mailto:bramozzi@fepem.fr)